



PLAN D'AMELIORATION DE LA QUALITE DES PARCOURS DE FORMATION

2013 / 2015

Une chance à saisir





Dans un contexte où la sécurisation des parcours professionnels est devenue une priorité absolue, la qualité de la formation apparaît comme un maillon essentiel d'une chaîne qui comprend l'orientation et la prescription d'une part et l'accompagnement vers l'emploi d'autre part. L'amélioration de la qualité de la formation va de pair avec celle d'une amélioration globale de la qualité des parcours de formation.

Dans cette logique, le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles (CPRDFP) signé en juillet 2011 met l'accent sur la nécessaire coordination des parcours qui mènent de l'orientation à l'emploi. Cet enjeu se concrétise au travers de la mise en place d'une Charte Qualité permettant à la Région Limousin d'œuvrer dans cette direction.

Adoptée lors de la Commission Permanente du 3 décembre 2012, la «Charte pour la qualité des parcours de formation en Limousin» a été élaborée avec l'ensemble des acteurs concernés -opérateurs de formation et prescripteurs. Elle couvre toutes les étapes du parcours et insiste sur les articulations nécessaires entre les différents intervenants afin qu'un demandeur d'emploi ayant besoin d'une formation professionnelle pour retrouver un emploi puisse réaliser ce parcours dans les meilleures conditions possibles et les meilleurs délais.

Je remercie tous les partenaires contributeurs à la rédaction de cette Charte et je salue leur engagement dans sa mise en œuvre.

Le nouvel acte de décentralisation voulu par le président de la République pour moderniser la France devrait renforcer les compétences des régions en matière de développement économique et de formation. Il donnera une plus grande légitimité encore à cette coordination dans le but d'accroître la qualité du pilotage et du suivi des parcours de mobilité professionnelle.

Jean-Paul DENANOT

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'J' and 'D' followed by a flourish.

Président du Conseil Régional du Limousin

AXE 1 Le respect de la personne

- 1.1** Délivrer une information complète et claire sur la formation et les aides possibles **3**
- 1.2** Sécuriser les droits à rémunération des apprenants **4**
- 1.3** Etre à l'écoute des apprenants **5**
- 1.4** Promouvoir l'égalité des chances en formation **6**

AXE 2 La continuité de parcours

- 2.1** Accompagner les apprenants vers l'emploi ou la poursuite en formation **7**
- 2.2** Réduire les sorties de formation sans solution **8**
- 2.3** Fluidifier les entrées en formation **9**

AXE 3 L'efficacité de la formation

- 3.1** Respecter les exigences qualité inscrites aux cahiers des charges et conventions **10**
- 3.2** Favoriser l'individualisation des parcours **11**
- 3.3** Améliorer la qualité de la formation en entreprise **12**
- 3.4** Accompagner tous les apprenants jusqu'à la qualification / certification **13**

TABLEAU RECAPITILATIF **14**

AXE 1 Respect de la personne

Objectif 1.1

Délivrer une information complète et claire sur la formation et les aides possibles

Constats

- Connaissance incomplète de l'offre de formation par les organismes de formation et les prescripteurs.
- Représentation erronée des formations et des métiers par les stagiaires.
- Multiplicité des acteurs délivrant des aides.

L'organisme de formation s'engage à

Délai préconisé

Organiser l'information de ses équipes sur le programme régional des formations.

2014

Désigner un référent «social» et l'inscrire aux actions d'information visant à la prise en charge de sa mission.

2014

La Région s'engage à

Délai préconisé

Organiser des sessions d'information et de visite des dispositifs permanents du programme régional de formation (voir objectif 2.3.)

2013

Créer un «Guide de la formation professionnelle en Limousin» intégrant les caractéristiques des dispositifs existants et décliné pour les trois publics sous statut stagiaire, contrat de travail, scolaire.

2014

Formaliser la mission du référent «social» et proposer, via Prisme, un panorama des aides et relais sollicitables. Mettre en place des actions d'informations visant la prise en charge de la mission.

2014

Suivi des actions

Taux de réalisation des actions (bilan annuel d'avancement du PAQPF réalisé par les organismes de formation et la Région).

AXE 1 Respect de la personne

Objectif 1.2

Sécuriser les droits à rémunération des apprenants

Constats

- Les stagiaires n'ont pas toujours les pièces demandés (documents périmés ou égarés).
- Une fois entrés en formation, les stagiaires manquent de disponibilité pour constituer leur dossier de rémunération.
- Pour ne pas occasionner de ruptures de rémunération, le délai de constitution du dossier de rémunération maximal est de 15 jours. En 2011, le délai moyen constaté au niveau régional est de 25 jours.

L'organisme de formation s'engage à

Délai préconisé

Anticiper la constitution des dossiers de rémunération par le biais d'une pré-rentrée ou de tout autre moyen visant à valider la complétude du dossier avant le début de l'action de formation.

2013

Refuser l'accès à la formation à tout candidat dont le dossier de rémunération n'est pas complet et en informer le prescripteur.

2013

La Région s'engage à

Délai préconisé

Organiser avec l'ASP une réunion d'information sur le dossier de rémunération à l'attention des prescripteurs, comme cela a déjà été réalisé avec les organismes de formation.

2013

Demander aux prescripteurs de remettre à tous les candidats à la formation la liste des pièces nécessaires à la constitution du dossier de rémunération.

2014

Suivi des actions

- Taux de réalisation des actions (bilan annuel d'avancement du PAQPF réalisé par les organismes de formation et la Région).
- Délai moyen trimestriel de constitution des dossiers de rémunération par organisme de formation.
- Nombre de candidats dont l'accès à la formation a été refusé en raison du dossier de rémunération incomplet.

AXE 1 Respect de la personne

Objectif 1.3

Etre à l'écoute des apprenants

Constats

- Les dispositifs en entrées et sorties permanentes ne permettent pas l'évaluation de la formation par les stagiaires et par la Région dans les mêmes conditions que sur les autres formations.
- La prise en compte par la Région de toutes demandes ou réclamations des stagiaires ne fait pas l'objet d'une exploitation statistique.

L'organisme de formation s'engage à

Délai préconisé

Systématiser les bilans de fin de formation pour toute action de date à date, et pour les dispositifs en entrées et sorties permanentes, organiser trimestriellement un temps d'échanges avec les stagiaires.

2013

La Région s'engage à

Délai préconisé

Donner plus de visibilité et de lisibilité au rôle de la Région et organiser l'écoute des stagiaires au travers notamment d'un formulaire d'évaluation (sur le site de la Région ou formulaire papier).

2014

Réaliser un traitement statistique des évaluations et réclamations qui lui parviennent.

2014

Suivi des actions

- Taux de réalisation des actions (bilan annuel d'avancement du PAQPF réalisé par les organismes de formation et la Région).
- Nombre de formulaires d'évaluation reçus par an à la Région.
- Taux réclamations pertinentes / réclamations enregistrées par la Région.

AXE 1 Respect de la personne

Objectif 1.4

Promouvoir l'égalité des chances en formation

Constats

- Les difficultés financières des stagiaires sont une barrière pour l'entrée en formation ou la continuité du parcours.
- Les difficultés d'apprentissage ne permettent pas à tous les stagiaires de suivre au même rythme que les autres.

L'organisme de formation s'engage à

Délai préconisé

Mettre en relation le stagiaire avec les relais sociaux utiles à la résolution de ses problèmes.

2014

La Région s'engage à

Délai préconisé

Réaliser un état des lieux visant à évaluer les frais engagés par les stagiaires pour leur formation (déplacements, équipements, coûts annexes).

2014

Financer l'individualisation des parcours et l'accompagnement des stagiaires, et notamment les personnes en situation de handicap.

2015

Suivi des actions

- Taux de réalisation des actions (bilan annuel d'avancement du PAQPF réalisé par les organismes de formation et la Région).

AXE 2 La continuité de parcours

Objectif 2.1

Accompagner les apprenants vers l'emploi ou la poursuite en formation

Constats

- Les stagiaires ayant un emploi en fin de formation, l'ont souvent trouvé dans leur entreprise de stage.
- Problèmes d'articulation entre les parcours de remise à niveau et d'entrée en formation qualifiante.

L'organisme de formation s'engage à

Délai préconisé

Intégrer, au module de techniques de recherche d'emploi qu'il propose, une préparation aux entretiens de recrutement.

2014

Désigner et former un référent «emploi», interlocuteur privilégié des entreprises, des formateurs et des stagiaires.

2014

Prendre contact avec le prescripteur avant la fin du parcours, pour aider le stagiaire à obtenir des informations sur une poursuite de parcours et pour tout changement de situation.

2013

Inviter systématiquement les prescripteurs au bilan final de l'action de formation.

2013

La Région s'engage à

Délai préconisé

Définir avec les organismes de formation les missions du référent «emploi».

2013

Proposer, via Prisme, des actions visant à informer les référents «emploi» pour leurs missions.

2014

Convier les CPS lors des cellules de suivi trimestrielles de Portail.

2013

Suivi des actions

- Taux de réalisation des actions (bilan annuel d'avancement du PAQPF réalisé par les organismes de formation et la Région).

AXE 2 La continuité de parcours

Objectif 2.2

Réduire les ruptures de formation et/ou proposer un plan d'action

Constats

- Les causes de rupture de formation ne sont pas systématiquement analysées.
- Les stagiaires qui sortent en cours de formation, sans solution, ne sont pas tous accompagnés de la même façon.
- Phénomène d'usure des équipes confrontées au traitement des différentes problématiques des stagiaires.

L'organisme de formation s'engage à

Délai préconisé

Enregistrer, analyser et à transmettre à la Région les causes de ruptures de formation.

2013

Alerter systématiquement le prescripteur du risque de rupture.

2013

Proposer, à chaque stagiaire en cas d'abandon de sa formation, un accompagnement individuel pour définir un plan d'action pour la suite de son parcours en lien avec son prescripteur.

2014

La Région s'engage à

Délai préconisé

Aider l'organisme de formation, via l'ARACT, Prisme ou son OPCA, à outiller ses équipes pour gérer les situations professionnelles difficiles.

2015

Suivi des actions

- Taux de réalisation des actions (bilan annuel d'avancement du PAQPF réalisé par les organismes de formation et la Région).
- Taux de rupture de formation par organisme de formation.

AXE 2 La continuité de parcours

Objectif 2.3

Fluidifier les entrées en formation

Constats

- Engorgement de certaines filières de formation et méconnaissance d'autres.
- Très forte diversité de l'offre de formation.

L'organisme de formation s'engage à

Délai préconisé

Prioriser, en entrée en formation, les publics ayant réalisé une remise à niveau sur Portail, ou un module d'orientation active.

2013

La Région s'engage à

Délai préconisé

Organiser des sessions d'information et de visite pour améliorer la connaissance de l'offre de formation.

2013

Développer le partenariat entre la Région et les prescripteurs visant à améliorer la qualité de la prescription et à construire ou promouvoir des outils tels que le «module de détermination».

2013

Moduler, au sein de ses cahiers des charges, le nombre de places disponibles sur les actions de formation de date à date.

2014

Suivi des actions

- Taux de réalisation des actions (bilan annuel d'avancement du PAQPF réalisé par les organismes de formation et la Région).

AXE 3 L'efficacité de la formation

Objectif 3.1

Respecter les exigences inscrites aux cahiers des charges et conventions

Constats

- Certains prestataires rencontrent des difficultés d'appropriation des exigences des cahiers des charges.
- Certaines offres sont incomplètes ou inadéquates.
- Des écarts entre la formation réalisée et l'offre du prestataire sont constatés.

L'organisme de formation s'engage à	Délai préconisé
Vérifier l'adéquation de son offre aux exigences des financeurs par un contrôle formalisé.	2013
S'assurer de la qualité en termes de fiabilité et de délai de transmission, des données transmises à la Région (réponse à appel d'offres, FORMPROLIM et statistiques diverses).	2013
Organiser systématiquement, à la suite de l'obtention du contrat, une réunion des équipes concernées pour présentation du cahier des charges (compte-rendu, ...).	2013
La Région s'engage à	Délai préconisé
Mettre en place un processus lui permettant de s'assurer que les exigences du cahier des charges sont connues de l'ensemble des équipes des prestataires retenus.	2013
Formaliser un suivi qualitatif annuel des prestations réalisées pour le compte de la Région.	2013

Suivi des actions

- Taux de réalisation des actions (bilan annuel d'avancement du PAQPF réalisé par les organismes de formation et la Région).
- Nombre d'écarts aux cahiers des charges constatés par organisme de formation.

AXE 2 La continuité de parcours

Objectif 3.2 Favoriser l'individualisation

Constats

- Volume stagiaires insuffisant pour proposer une réelle individualisation de la formation.
- Nécessité d'individualiser le parcours plus que la formation.

L'organisme de formation s'engage à

Délai préconisé

Systematiser et formaliser le positionnement de chaque stagiaire.

2014

Proposer aux stagiaires en capacité de valider certains modules, de le réaliser via une validation des acquis de l'expérience (VAE même partielle).

2014

Proposer des parcours modulaires.

2014

La Région s'engage à

Délai préconisé

Promouvoir la FOAD comme appui à l'individualisation et labelliser des centres ressources.

2015

Réaliser une expérimentation commune avec Pôle Emploi de VAE collective, afin d'accompagner des demandeurs d'emploi peu qualifiés vers la VAE et assurer leur formation en cas de validation partielle.

2013

Suivi des actions

- Taux de réalisation des actions (bilan annuel d'avancement du PAQPF réalisé par les organismes de formation et la Région).

AXE 3 L'efficacité de la formation

Objectif 3.3

Améliorer la qualité de la formation en entreprise

Constats

- Objectifs pédagogiques pas toujours bien définis ni validés par le tuteur.
- Problème d'identification du tuteur et de reconnaissance de leur rôle.
Manque d'informations des tuteurs sur leur rôle et les compétences nécessaires.
- Manque de disponibilité des formateurs pour le suivi des stagiaires en entreprise.

L'organisme de formation s'engage à

Délai préconisé

Elaborer une annexe pédagogique à la convention de stage précisant le référentiel des compétences à acquérir ou à consolider. Elle sera co-signée par le formateur référent, le tuteur et le stagiaire dès le 1^e jour de stage.

2014

La Région s'engage à

Délai préconisé

Formaliser avec les organismes un «Guide du tuteur», en lien avec d'autres guides ou livrets existants.

2014

Mettre sur le site de la Région, à l'attention des entreprises et des salariés, des documents d'informations et d'auto-évaluation sur la fonction de tuteur.

2015

Suivi des actions

- Taux de réalisation des actions (bilan annuel d'avancement du PAQPF réalisé par les organismes de formation et la Région).

AXE 3 L'efficacité de la formation

Objectif 3.4

Accompagner tous les apprenants jusqu'à la qualification / certification

Constats

- Hétérogénéité des groupes.
- Manque de disponibilité des formateurs pour l'accompagnement et le suivi.

L'organisme de formation s'engage à

Délai préconisé

Mettre en œuvre des méthodes pédagogiques diversifiées de façon à accompagner les stagiaires selon leurs capacités d'apprentissage.

2014

Réaliser et formaliser (livret du stagiaire, ...) des entretiens individuels réguliers pour faire le point sur la progression et la motivation du stagiaire au regard de la qualification / certification visée.

2013

La Région s'engage à

Délai préconisé

Mettre en place, via Prisme, des groupes d'échanges de bonnes pratiques en matière d'accompagnement des stagiaires.

2015

Suivi des actions

- Taux de réalisation des actions (bilan annuel d'avancement du PAQPF réalisé par les organismes de formation et la Région).

AXE stratégique	Objectifs opérationnels	Actions OF	2013	2014	2015	P Planifier	D Réaliser	C Vérifier	A Ancrer
AXE 1 Le respect de la personne	1.1 Délivrer une information complète et claire sur la formation et les aides possibles	Organiser l'information de ses équipes sur le programme régional des formations							
		Désigner un référent «social» et l'inscrire aux actions d'information visant à la prise en charge de sa mission.							
	1.2 Sécuriser les droits à rémunération des apprenants	Anticiper la constitution des dossiers de rémunération par le biais d'une pré-rentree ou de tout autre moyen visant à valider la complétude du dossier avant le début de l'action de formation.							
		Refuser l'accès à la formation à tout candidat dont le dossier de rémunération n'est pas complet et en informer le prescripteur.							
	1.3 Etre à l'écoute des apprenants	Systématiser les bilans de fin de formation pour toute action de date à date, et pour les dispositifs en entrées et sorties permanentes, organiser trimestriellement un temps d'échanges avec les stagiaires.							
	1.4 Promouvoir l'égalité des chances en formation	Mettre en relation le stagiaire avec les relais sociaux utiles à la résolution de ses problèmes.							
AXE 2 La continuité de parcours	2.1 Accompagner les apprenants vers l'emploi ou la poursuite en formation	Intégrer, au module de techniques de recherche d'emploi qu'il propose, une préparation aux entretiens de recrutement.							
		Désigner et former un référent «emploi», interlocuteur privilégié des entreprises, des formateurs et des stagiaires.							
		Prendre contact avec le prescripteur avant la fin du parcours, pour aider le stagiaire à obtenir des informations sur une poursuite de parcours et pour tout changement de situation.							
		Inviter systématiquement les prescripteurs au bilan final de l'action de formation.							
	2.2 Réduire les sorties de formation sans solution	Enregistrer, analyser et à transmettre à la Région les causes de ruptures de formation.							
		Alerter systématiquement le prescripteur du risque de rupture.							
		Proposer, à chaque stagiaire en cas d'abandon de sa formation, un accompagnement individuel pour définir un plan d'action pour la suite de son parcours en lien avec son prescripteur.							
	2.3 Fluidifier les entrées en formation	Prioriser, en entrée en formation, les publics ayant réalisé une remise à niveau sur Portail, ou un module d'orientation active.							
AXE 3 L'efficacité de la formation	3.1 Respecter les exigences qualité inscrites aux cahiers des charges et conventions	Vérifier l'adéquation de son offre aux exigences des financeurs par un contrôle formalisé.							
		S'assurer de la qualité en termes de fiabilité et délai de transmission, des données transmises à la Région (réponse à appel d'offres, FORMPROLIM et statistiques diverses).							
		Organiser systématiquement, à la suite de l'obtention du contrat, une réunion des équipes concernées pour présentation du cahier des charges (compte-rendu, ...).							
	3.2 Favoriser l'individualisation des parcours	Systématiser et formaliser le positionnement de chaque stagiaire.							
		Proposer aux stagiaires en capacité de valider certains modules, de le réaliser via une validation des acquis de l'expérience (VAE même partielle).							
		Proposer des parcours modulaires.							
	3.3 Améliorer la qualité de la formation en entreprise	Elaborer une annexe pédagogique à la convention de stage précisant le référentiel des compétences à acquérir ou à consolider. Elle sera co-signée par le formateur référent, le tuteur et le stagiaire dès le 1er jour de stage.							
	3.4 Accompagner tous les apprenants jusqu'à la qualification / certification	Mettre en œuvre des méthodes pédagogiques diversifiées de façon à accompagner les stagiaires selon leurs capacités d'apprentissage.							
Réaliser et formaliser (livret du stagiaire, ...) des entretiens individuels réguliers pour faire le point sur la progression et la motivation du stagiaire au regard de la qualification / certification visée.									



Conseil Régional du Limousin

27, Boulevard de la Corderie - CS 3116

87031 Limoges Cedex 1

Tél : 05 55 45 19 00

www.region-limousin.fr



Une chance à saisir